SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT

Le guide qui s'adapte aux animaux, la faune et la flore

Chiens, chats, hérissons, frelons asiatiques, chenilles processionnaires : la Ville de Saint-Brice-sous-Forêt a réuni tout ce petit monde dans un seul document. Intitulé *Le guide de l'animal en ville*, ce livret de 26 pages, imprimé en octobre, s'adresse à tous les habitants, qu'ils possèdent un animal ou non.



Saint-Brice a édité le guide de l'animal en ville. © Ville de Saint-Brice

Du chien perdu au hérisson en détresse

Dans l'édito, la maire (Dvd) Virginie Prehoubert et Anaïs Sokil, conseillère municipale déléguée à la Condition animale, posent le cadre. « **À Saint-Brice, ce n'est pas un sujet annexe : c'est une composante à part entière de notre projet de ville.** » Les deux élues annoncent un renforcement progressif de cette politique et invitent les habitants à y prendre part.

Le guide ne se contente pas de grands principes. Il déroule des situations concrètes, avec les démarches à suivre et les contacts utiles. Avant d'adopter, par exemple, il rappelle que l'identification par puce ou tatouage est obligatoire, que céder un animal non identifié est interdit et qu'un certificat d'engagement doit être signé au moins sept jours avant l'acquisition. L'amende peut aller jusqu'à 750 €.

Côté promenade, le ton est plus direct. Laisse obligatoire dans les espaces publics, sous peine de 150 € d'amende, et 135 € pour une déjection non ramassée. La commune met aussi en avant son parc canin de 600 m², installé au parc Georges-Brassens, où les chiens peuvent courir sans laisse, mais dont l'accès est interdit aux chiots de moins de quatre mois.

Plusieurs pages sont consacrées aux moments difficiles : que faire si l'on égare son animal, si l'on en trouve un errant, ou si le sien meurt. Le guide précise notamment que l'inhumation dans un jardin est possible, à condition de respecter une distance minimale de 35 mètres avec toute habitation, puits ou source.

Frelons, tiques et lamas

La partie consacrée à la faune est sans doute la plus originale. On y trouve des conseils pour aménager un jardin accueillant, protéger les hérissons, nourrir les oiseaux à bon escient ou réagir face à un oisillon tombé du nid. La Ville indique avoir installé 15 nichoirs dans ses parcs, pour attirer les mésanges, grandes consommatrices de chenilles processionnaires. Elle rappelle aussi que l'écopâturage, avec ses moutons, lamas et alpagas, fait partie de l'entretien des espaces verts.

Le document aborde enfin les nuisibles et les risques sanitaires : moustique tigre, frelon asiatique, tiques, chenilles urticantes. Sur le frelon, il mentionne le plan national de lutte adopté le 9 septembre et conseille de ne jamais détruire un nid soi-même.

Pour rendre l'ensemble lisible, le livret multiplie les encadrés, mentionne des QR codes vers les règlements complets et s'appuie sur un personnage, Fenrir, qui distribue « **les bons conseils** » dès le sommaire. Une double page *Vrai ou faux* démonte quelques idées reçues, comme celle qui voudrait qu'un chat retombe toujours sur ses pattes. Deux pages de numéros utiles, du vétérinaire de garde à la fourrière, concluent l'ouvrage.

● **Ra.D.**